



Location meublée professionnelle associée aux assedics

Par **carlita**, le **04/04/2008** à **19:29**

Agée de 58 ans, je suis sur le point d'être licenciée après plusieurs années dans l'Entreprise.rnJe n'aurai pas beaucoup de retraite (600 €/mois) et donc J'envisage d'acquérir une maison dans laquelle j'habiterai et que j'aménagerai en plusieurs studios pour faire de la location meublée professionnelle.rnrnAi je le droit de toucher des Assedics, sachant que je ne créerai pas de Société et dans l'affirmatif, pendant combien de temps (je dois faire énormément de travaux et les studios ne seraient terminés que dans plusieurs mois)rnrnD'autre part, y a t -il une possibilité de cumuler retraite et revenus de LMPrnFaut il cotiser à l'Urssaff, etc..rnrnMerci de vos réponses

Par **Mike46**, le **05/04/2008** à **16:08**

Bonjour,rnQui dit LMP dit RCS donc société et pas d'Assedic.rnLes revenus d'une activités de LMP sont cumulables avec une pension de retraite,non il n'y a pas de cotisation à l'Urssaf.rnCette activités devra vous rapportez plus de 23 000 €/an, ce qui implique un investissement de départ très important.rnCordialement